

BULLE - INFO POUR EN SAVOIR PLUS

LES IMPLANTS DENTAIRES

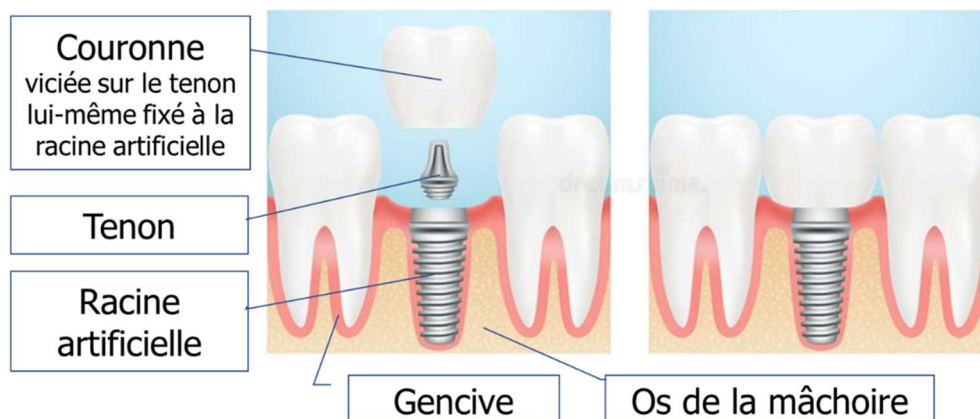
Bien qu'ils aient des atouts, ils restent, à juste titre, considérés par le législateur comme des soins de confort et d'esthétique.

La réussite de l'implantation dépend autant du dentiste que du patient. Celui-ci doit s'y préparer convenablement en respectant les consignes et en acceptant une hygiène buccale plus exigeante qu'auparavant après la pose.

L'implantologie est une alternative aux soins prothétiques dentaires qui nécessitent un examen sérieux préalable. Elle pallie qualitativement un défaut de racine dentaire et permet plus facilement de fixer un appareil dentaire lorsqu'il manque un nombre important de dents qu'un bridge ou une prothèse amovible ne suffirait à résoudre. L'implant est un accrochage entre l'os de la mâchoire et la prothèse dentaire. Il requiert une qualité d'os appropriée et suffisante sans quoi l'implant est à proscrire. Il est nécessaire de recourir à l'implant lorsque la racine de la dent est abîmée par une pathologie plus ou moins avancée et lorsqu'il y a des risques de perte osseuse sur une zone de dents perdues. Sinon, cela n'est pas impératif, car il y a bien d'autres solutions.

Il y a un certain nombre de contre-indications médicales notamment les maladies cardiaques, les insuffisants immunitaire et rénales, les cancers, les diabètes, le tabagisme, l'alcoolisme, les allergies diverses, etc. Il faut vous renseigner.

Illustration de l'implant dentaire



Les implants sont vendus entre 800 € et 2500 €, prix auquel il faut ajouter la couronne vendue entre 500 € et 1500 € soit de 1300 € à 4000 € l'ensemble, sans qu'il y ait nécessairement une meilleure qualité entre le prix le plus élevé et le prix le plus bas. Les implants sont des actes hors nomenclature, ils ne sont de ce fait pas remboursés par la Sécurité sociale, cependant certaines complémentaires santé, selon les contrats, participent partiellement à un remboursement.

Facturation : pour être remboursée par sa sécurité sociale, ce qui enclenche le paiement de votre mutuelle par la complémentaire santé, la prothèse doit être facturée à part comme une prothèse normale. Si elle est comprise dans un package implant, vous ne serez pas remboursé.

Le client doit assumer l'essentiel de ce qu'il engage comme frais pour son confort personnel et ses attentes esthétiques, cela ne peut être compris dans les actes dit « solidaires ».

Attention : Le praticien et son assistante sont là pour vous renseigner correctement, avec tact et mesure. Le devis doit vous être clairement expliqué. La qualité, la dextérité et l'honnêteté du praticien n'ont aucun rapport avec les tarifs qu'il pratique. Vous pouvez avoir un praticien très compétent dans son conseil et son habileté pratiquant des tarifs libres mesurés comme vous pourrez trouver des praticiens ayant des tarifs très chers ayant une technicité très médiocre. Cela ne se lit pas sur le visage du dentiste. Et l'avis de votre ami ou de votre voisin qui vous assure connaître le meilleur dentiste n'a rien d'une certitude. C'est à vous, en fonction de vos échanges et de votre expérience avec le praticien de vous faire votre idée.

Le dentaire est assimilable à de la santé marchande. Les chirurgiens-dentistes sont des artisans spécialisés comme le sont les plombiers ou les électriciens. Ils pratiquent librement, ils ont le choix de leur méthode, de leurs matériaux et de leurs tarifs.

Se faire poser des implants à l'étranger

Les offres sont alléchantes et très souvent moins chères que ce qui est pratiqué en France, mais il faut toutefois veiller à la durée du séjour et au nombre de voyages nécessaires à un traitement complet. La qualité des prestations est variable selon les cliniques et les garanties restent limitées au contrat signé par le patient avec le praticien ou l'établissement. Les risques et recours en cas de problème sont à la charge du patient livré à la responsabilité de ses engagements à l'étranger. Sauf contrat spécifique « expatriés », les soins faits à l'étranger peuvent être partiellement remboursés par la complémentaire santé, mais ils sont hors convention et ne sont pas remboursés par la Sécurité sociale.

Nota :

- Les contrats Acsores couvrent exclusivement les soins réalisés dans les départements de la France métropolitaine et ne comprennent pas les soins faits en territoires d'outre-mer ni ceux réalisés dans un autre pays.
- Le choix d'un contrat vous engage sur 12 mois. Il n'est possible de monter en gamme (choix d'un niveau ou d'une garantie supérieur(e) qu'après ce délai. Toute réduction de niveau de contrat serait définitive.

Chez Acsores, nous avons pour éthique de parler juste et vrai, au risque de déplaire à certains ! Nous en sommes conscients et très fiers.

Claude Jancenelle